

## Éditorial - Editorial

# Le contre-exemple du local en matière énergétique

Dans les 460 pages du rapport final de la Convention citoyenne pour le climat<sup>1</sup> rendu en janvier 2021, le mot « énergie » apparaît 271 fois. L'énergie figure dans tous les volets du rapport : dans les mesures relatives à la production ou à la consommation, dans les recommandations sur l'habitat, l'alimentation ou les transports.

Cette ubiquité rend sensible le rôle central de l'énergie dans la structuration et le fonctionnement de tous les aspects du monde contemporain. La « grande accélération » de l'après-Seconde Guerre mondiale a été fondée sur une augmentation vertigineuse de l'abondance énergétique, qui a permis le développement mondial dans tous ses aspects – sombres comme riants. En 1950, l'humanité consommait annuellement environ 30 000 TWh d'énergie primaire, toutes sources confondues. En 2019, la barre des 160 000 TWh a été dépassée : en moins de 70 ans, la consommation d'énergie primaire a été multipliée par plus de 5, quand la population mondiale était multipliée par 3. L'énergie ne se réduit pas à une question macroéconomique, problème de spécialistes, qui trouverait son point d'orgue dans les factures d'électricité ou de fuel. En réalité, c'est la totalité de nos activités qui possède une dimension énergétique. Il n'est pas possible d'envisager dans le futur la pérennisation d'une consommation énergétique aussi débridée : les ressources planétaires, dans l'état de nos connaissances, n'y suffiraient pas.

L'omniprésence de la question énergétique dans le fonctionnement contemporain du monde pointe vers un deuxième aspect très présent dans le rapport de la Convention citoyenne pour le climat : la croissance vertigineuse de la production et de la consommation énergétique est à l'origine des dérèglements climatiques. Les gaz à effet de serre sont, pour la plupart, des dérivés du carbone émis par les activités humaines. La crise climatique qui se profile est une conséquence directe des usages anthropiques de l'énergie, multiformes, omniprésents. La question de l'énergie n'est donc pas seulement celle de ressources insuffisantes : c'est aussi

et surtout celle de ressources trop abondantes pour garantir la stabilité climatique si nous les valorisons toutes.

À la suite de Gregory Bateson, on parle en anglais de « *double bind* » (« injonction paradoxale ») pour décrire de telles situations, où un individu se trouve face à des demandes conjointes mais mutuellement incompatibles<sup>2</sup>. C'est bien ainsi qu'il faut comprendre la situation planétaire vis-à-vis de l'énergie : le monde que nous connaissons est fondé sur une consommation effrénée d'énergie, elle-même étroitement corrélée à la croissance économique. Est-il possible, alors, de conserver la prospérité sans consommer autant d'énergie, en d'autres termes de « découpler » l'activité économique de la consommation énergétique ? Il existe des propositions crédibles. L'association négaWatt mène depuis les années 2000 un travail de scénarisation de futurs énergétiques compatibles avec les exigences climatiques, en décarbonant la consommation énergétique et en promouvant la sobriété. En janvier 2021, la Convention citoyenne pour le climat a fait des propositions remarquables, auxquelles le gouvernement français a réservé un accueil glacial, au motif qu'elles seraient « inapplicables » ou « politiques » (au sens de « partisans »). Au printemps 2021 s'engage un débat parlementaire sur le projet de loi « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets », qui promet d'être animé.

Car, dans le même temps, l'inaction climatique des gouvernements, conséquence du « *double bind* » énergétique, commence à être mise en cause devant les tribunaux : dans le cadre de l'« Affaire du siècle », l'État français a été traduit en justice pour « inaction climatique » par un collectif d'associations environnementales. En février 2021, il a été condamné par le tribunal administratif de Paris. Si les tenants de l'affaire sont complexes et ses conséquences encore indistinctes, on peut retenir que l'État a été condamné pour carence fautive dans l'application de la stratégie nationale bas carbone 2015-2019 (SNBC). Introduite par la loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte (LTECV) de 2015, la SNBC définit des objectifs précis

<sup>1</sup> Convention citoyenne pour le climat, 2021. *Les propositions de la convention citoyenne pour le climat*. Rapport, Paris, Conseil économique, social et environnemental, <https://propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr/pdf/ccc-rapport-final.pdf>.

<sup>2</sup> Bateson G., 1977-1980. *Vers une écologie de l'esprit*, Paris, Le Seuil.

que le gouvernement se donne et s'engage à respecter pour lutter contre le changement climatique. Le code de l'énergie a rendu obligatoires pour l'État cette stratégie et ses objectifs. C'est en parvenant à démontrer que ces objectifs n'ont pas été tenus que les associations ont pu aider à caractériser la faute et le « préjudice écologique » qu'elle a entraîné. D'un point de vue juridique, ce n'est pas la légalité des dispositions existantes qui est mise en cause par la procédure, c'est la responsabilité de l'État central en tant qu'acteur de la décarbonation de l'économie. La décision du tribunal signale que l'inaction est coupable, *a fortiori* quand elle ignore les objectifs ou les moyens dont on s'est dotés.

Mais alors, comment, dans quelle direction agir ? Ces événements rendent manifestes qu'en matière d'énergie, la transition écologique et énergétique appelle justement des décisions politiques (au sens d'« art de déterminer les choix collectifs ») davantage que des prouesses technologiques. Dans les années 1990, l'affirmation du développement durable comme cadre intellectuel de l'action collective et comme objectif politique partagé a fait émerger des initiatives interdisciplinaires pour étudier les ressorts des transitions. Ces *transitions studies* foisonnantes, nées aux Pays-Bas et en Angleterre, analysent à quelles conditions une innovation peut sortir de sa niche technologique et s'imposer de manière bien plus large (« *multi-level perspective*<sup>3</sup> »). Elles montrent qu'il n'existe aucune téléologie technologique : c'est souvent une combinaison de facteurs, de hasards heureux et de décisions subites qui expliquent l'affirmation d'une innovation<sup>4</sup>. La transition est une réalité systémique : elle inclut une dimension technologique, mais mobilise des formes particulières d'organisation des marchés, des usages, des discours politiques et culturels<sup>5</sup>. Elle a aussi une forte dimension institutionnelle<sup>6</sup>.

C'est bien cela dont se saisit le dossier que *NSS* publie dans ce numéro : il analyse comment, face à la question énergétique, de nouvelles formes et pratiques politiques

émergent à l'échelon local. Si ces nouvelles formes politiques font une place aux innovations sociotechniques (par exemple, aux technologies de capture des énergies renouvelables), elles reposent fondamentalement sur une reconfiguration politique des systèmes d'acteurs locaux<sup>7</sup>. C'est à l'échelon du local que les expérimentations politiques et sociotechniques les plus radicales s'inventent et se déploient. C'est l'échelon local qui vient porter la contradiction aux discours fatalistes tenus par les échelons plus élevés, comme quoi « rien ne serait possible ». D'ailleurs, dans le rapport final de la Convention citoyenne pour le climat, le mot « local » apparaît 155 fois.

Les politiques locales et les acteurs qui les portent produisent un autre discours, pas nécessairement radical mais souvent un peu dissonant. En ce sens, les politiques locales de l'énergie sont « contre-exemplaires » : elles démontrent que d'autres manières de faire et de s'organiser sont possibles, que la transition énergétique peut ne pas être un vain mot. Tout cela invite à revisiter les innovations en matière de transition énergétique et, en particulier, à se demander comment et à quelles conditions le local peut devenir exemplaire. Il ne s'agit pas de céder au fétichisme du petit projet, à la magnification du local ou de la microcentrale comme source de la vertu politique mais bien de considérer comment les trajectoires politiques et sociotechniques possèdent une véritable écologie, qui s'observe et s'analyse au niveau local.

Ces problématiques ont toute leur place dans *NSS* qui, depuis sa fondation, s'intéresse aux questions énergétiques. Elles prennent chaque année un peu plus d'importance : depuis le début des années 2010, une vingtaine de contributions (dossiers, articles, entretiens) par an évoquent l'énergie. Dans le futur, la revue entend poursuivre sa vocation à être un espace de réflexion et de débats sur l'énergie dans toutes ses dimensions sociales et environnementales.

Romain Garcier

<sup>3</sup> Geels, F.W., 2011. The multi-level perspective on sustainability transitions: responses to seven criticisms, *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 1, 1, 24-40, <https://doi.org/10.1016/j.eist.2011.02.002>.

<sup>4</sup> Shove E., Walker G., 2007. Caution! Transitions ahead: politics, practice and sustainable transition management, *Environment and Planning A*, 39, 4, 763-770, <https://doi.org/10.1068/a39310>.

<sup>5</sup> Markard J., 2018. The next phase of the energy transition and its implications for research and policy, *Nature Energy*, 3, 628-633, <https://doi.org/10.1038/s41560-018-0171-7>.

<sup>6</sup> Shove E., Walker G., 2010. Governing transitions in the sustainability of everyday life, *Research Policy*, 39, 4, 471-476, <https://doi.org/10.1016/j.respol.2010.01.019>.

<sup>7</sup> Poupeau F.-M., Boutaud B., 2021. La transition énergétique, un nouveau laboratoire de l'action publique locale ?, *Pouvoirs locaux*, 119, I, 28-36.